

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Sommaire

N° DEL20200121_1	
Dénomination de l'équipement culturel du quartier des Courtilières (Id webdelib : 2704).....	5
N° DEL20200121_2	
Avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage concernant la construction de la bibliothèque des Courtilières (Id webdelib : 2691).....	7
N° DEL20200121_3	
Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle à l'association de gestion du RIE "Les Diamants" (Id webdelib : 2711).....	9
N° DEL20200121_4	
Approbation de la convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements des données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne entre la commune de Pantin et l'Établissement public SIVURESC (Id webdelib : 2635)...	11
N° DEL20200121_5	
Approbation du marché relatif à l'acquisition et la location de solutions d'impressions multifonctions (Id webdelib : 2697).....	14
N° DEL20200121_6	
Approbation de l'avenant n°1 au marché relatif à la réalisation d'essais en laboratoire et in situ préalablement à la mise en œuvre par désorption thermique (Id webdelib : 2705).....	16
N° DEL20200121_7	
Désaffectation et déclassement des emprises AK 162 partielle et AK1 partielle - 106 avenue Jean Lolive et 6 rue Jules Auffret (Id webdelib : 2707).....	19
N° DEL20200121_8	
Élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, convention pour l'organisation de la mise sous pli des documents électoraux par la commune (Id webdelib : 2709).....	21
N° DEL20200121_9	
Renouvellement de la convention entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale/Service de Soins Infirmiers à Domicile (CCAS/SSIAD) (Id webdelib : 2692).....	23
N° DEL20200121_10	
Approbation de la convention entre la commune et la Maternité des Lilas relative à la pratique de l'IVG médicamenteuse dans les centres municipaux de santé (Id webdelib : 2694).....	25
N° DEL20200121_11	
Versement d'une aide à l'installation de la maison de santé pluri-professionnelle du 7 rue du Débarcadère (Id webdelib : 2695).....	27
N° DEL20200121_12	
Approbation du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune et l'association 4 Chem1 Évolution (Id webdelib : 2699).....	30
N° DEL20200121_13	
Approbation du versement d'une avance aux associations culturelles conventionnées (Id webdelib : 2701).....	32
N° DEL20200121_14	
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Louma Strak pour le projet "Moi aussi j'ai été jeune mais vous ne le voyez plus" (Id webdelib : 2651).....	35
N° DEL20200121_15	
Approbation du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Pantin et l'association La Cyclofficine (Id webdelib : 2700).....	37

N° DEL20200121_16	
Approbation de la convention cadre de partenariat et de la convention spécifique d'objectifs avec l'association sportive "Olympique de Pantin" (Id webdelib : 2712).....	39
N° DEL20200121_17	
Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Sportive des Communaux de Pantin (ASCP) (Id webdelib : 2713).....	41
N° DEL20200121_18	
Modification du règlement intérieur du Budget Participatif de la Commune (Id webdelib : 2708).....	43
N° DEL20200121_19	
Communication du rapport d'activité de l'établissement public territorial Est Ensemble pour l'année 2018 (Id webdelib : 2682).....	45
N° DEL20200121_20	
Approbation d'une convention CIVIGAZ (Id webdelib : 2687).....	47
N° DEL20200121_21	
Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène (Id webdelib : 2688).....	49
N° DEL20200121_22	
Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) (Id webdelib : 2689).....	52
N° DEL20200121_23	
Approbation de la convention et prise de parts sociales dans la SCIC la Butinerie (Id webdelib : 2686).....	54
N° DEL20200121_24	
Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 2693).....	57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. MONOT, M BENNEDJIMA, Mme GHAZOUANI-ETTIH, Mme FAOUEL, M. DARBADIE, Mme BEN-NASR, M. REY, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

N° DEL20200121_1

OBJET : DÉNOMINATION DE L'ÉQUIPEMENT CULTUREL DU QUARTIER DES COURTILLIÈRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la volonté de la municipalité d'honorer la mémoire et les valeurs du dirigeant sud-africain Neslon Mandela ;

Considérant l'intérêt qui s'attache à dénommer le futur équipement culturel et à conférer à cette dénomination une portée symbolique ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

DONNE le nom de Nelson Mandela à l'équipement culturel du quartier des Courtillières.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M BENNEDJIMA, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, Mme BEN-NASR, M. REY, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DES COURTILLIÈRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5221-1 ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.310-1 et suivants ;

Vu l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, désormais codifié à l'article L.2422-12 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n°31 du 16 décembre 2014 du Conseil communautaire qui approuve la convention de co-maitrise d'ouvrage concernant la construction de la bibliothèque des Courtillières et autorise le Président à la signer ;

Vu la délibération n°34 du 17 décembre 2014 du Conseil municipal qui approuve la convention de co-maitrise d'ouvrage concernant la construction de la bibliothèque des Courtillières et autorise le Maire à la signer ;

Vu la convention de co-maitrise d'ouvrage concernant la construction de la bibliothèque des Courtillières signée le 26 juin 2015 ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier par voie d'avenant la convention initiale ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage concernant la construction de la bibliothèque des Courtillières ;

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme BEN KHELIL	12ème Adjointe au Maire	d°	M. PERIES
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M BENNEDJIMA, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, Mme BEN-NASR, M. REY, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DE GESTION DU RIE "LES DIAMANTS"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code du commerce ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 septembre 1994 approuvant l'adhésion de la commune à l'association « Les Diamants », gestionnaire du restaurant inter-entreprises de l'immeuble sis 41, rue Delizy ;

Vu les délibérations du Conseil municipal du 27 novembre 2003 et du 26 mai 2005, relatives à la participation de la commune au prix des repas du personnel ;

Vu la délibération du 12 février 2015 approuvant la modification des modalités de participation de l'employeur à la restauration collective des agents au restaurant inter-entreprises « Les Diamants » ;

Considérant la fonction sociale et l'intérêt local que revêt le RIE, au regard du nombre de salariés des entreprises et administrations pantinoises qui le fréquentent ;

Considérant le nombre annuel d'agents communaux qui le fréquentent ;

Considérant l'expérimentation menée actuellement auprès des agents communaux du centre administratif d'un système de plats à emporter (« click and collect »), susceptible d'être progressivement étendu à d'autres sites, éloignés géographiquement du restaurant, et offrant ainsi un nouveau service ;

Considérant les enjeux de sécurité qui s'attachent notamment aux travaux de mise aux normes électriques, tels que prescrits par le rapport du bureau de contrôle en date du 6 novembre 2019 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 12 500 euros à l'association de gestion du RIE « Les Diamants » pour réaliser les travaux de mise aux normes de sécurité et réparations requises.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M BENNEDJIMA, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, Mme BEN-NASR, M. REY, M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES TRAITEMENTS DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL À LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS ET À LA RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE ENTRE LA COMMUNE DE PANTIN ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC SIVURESC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD ») ;

Vu l'accord de l'établissement public SIVURESC et de la commune de Blanc-Mesnil pour mutualiser le DPD de la commune de Pantin au profit du SIVURESC ;

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Pantin et l'Établissement public territorial SIVURESC, telle que jointe en annexe ;

PRÉCISE que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

AUTORISE M. le Maire, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération ;

AUTORISE M. le Maire à signer les éventuels avenants de ladite convention.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF À L'ACQUISITION ET LA LOCATION DE SOLUTIONS D'IMPRESSIONS MULTIFONCTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 15 janvier 2020 ;

Considérant que le 3 décembre 2019 une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en vue de la conclusion du marché ayant pour objet l'acquisition et la location de solutions d'impressions multifonctions ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché public afin d'assurer l'acquisition et la location de solutions d'impressions multifonctions ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature du marché d'acquisition et location de solutions d'impressions multifonctions avec la société XEROBOUTIQUE pour le lot 1 : acquisition et maintenance de solutions d'impressions ;

AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF À LA RÉALISATION D'ESSAIS EN LABORATOIRE ET IN SITU PRÉALABLEMENT À LA MISE EN ŒUVRE PAR DÉSORPTION THERMIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 15 janvier 2020 ;

Considérant la conclusion du marché ayant pour objet la réalisation d'essais en laboratoire et in situ préalablement à la mise en œuvre par désorption thermique dans le cadre de la requalification du secteur Diderot ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché afin d'y ajouter une prestation supplémentaire de suivi analytique des eaux souterraines et des gaz du sol ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 au marché relatif à la réalisation d'essais en laboratoire et in situ préalablement à la mise en œuvre par désorption thermique avec la société SOLEO services ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant, avec l'attributaire mentionné ci-dessus.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Préfecture

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES EMPRISES AK 162 PARTIELLE ET AK1 PARTIELLE - 106 AVENUE JEAN LOLIVE ET 6 RUE JULES AUFFRET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'extrait de plan ci-annexé faisant apparaître une parcelle AK n°162 partielle adressée avenue Jean Lolive et une parcelle AK n° 1 partielle adressée 6 rue Jules Auffret ;

Vu le procès verbal de constat en date du 5 décembre 2019 par lequel Maître JAGER, huissier de justice, constate notamment la désaffectation du domaine public des parcelles AK n°162 partielle et AK n°1 partielle ;

Considérant que la ville est propriétaire des parcelles AK n° 162 et AK n° 1 et qu'elle souhaite diviser ;

Considérant que les parcelles AK n° 162 partielle et AK n° 1 partielle étant désaffectées, celle-ci peuvent être librement déclassées du domaine public ;

Considérant que les parcelles AK n° 162 partielle et AK n° 1 sont destinées à être occupées par une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. PERIES

PRONONCE le déclassement du domaine public des parcelles AK n°62 partielle et AK n°1 partielle suite au constat de leur désaffectation.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	41 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETIHI, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	2 M. CARRERE, M. AMZIANE

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Préfecture

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

**OBJET : ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DES 15 ET 22 MARS 2020,
CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA MISE SOUS PLI DES DOCUMENTS
ÉLECTORAUX PAR LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2331-4 ;

Vu le code électoral et notamment son article L.241 ;

Vu le projet de convention entre l'Etat et la commune de Pantin ;

Considérant que l'État confie aux communes du département de Seine-Saint-Denis, l'organisation de la mise sous pli des documents électoraux pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;

Considérant que cette mission fera l'objet d'une compensation financière par l'État, dont les modalités sont précisées dans le projet de convention ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. AMSTERDAMER

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention avec l'État pour l'organisation de la mise sous pli des documents électoraux sur la commune de Pantin ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE/SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (CCAS/SSIAD)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

Vu la délibération 20130704_3 portant renouvellement de la convention entre la commune et le CCAS/SSIAD de 2013 à 2019 ;

Vu le projet de convention ;

Considérant le changement de nomenclature budgétaire pour le Service des Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

Considérant l'obligation qui en découle de préciser les conditions dans lesquelles la commune contribue au fonctionnement de ce service ;

Considérant la nécessité de renouveler la convention avec le CCAS formalisant les modalités de mise à disposition au SSIAD de locaux, de matériel administratif, de véhicules et de services municipaux et notamment celui des ressources humaines ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BRIENT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention qui précise les conditions dans lesquelles la commune contribue au fonctionnement du Service de Soins Infirmiers à Domicile du CCAS ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MATERNITÉ DES LILAS RELATIVE À LA PRATIQUE DE L'IVG MÉDICAMENTEUSE DANS LES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment son article L.2212-2 relatif à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le projet de convention entre la commune et la Maternité des Lilas relative à la pratique des IVG médicamenteuses en ville ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'accès de toutes les Pantinois et Pantinoises à des soins de qualité ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention entre la commune et la Maternité des Lilas relative à la pratique des IVG médicamenteuses ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : VERSEMENT D'UNE AIDE À L'INSTALLATION DE LA MAISON DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLE DU 7 RUE DU DÉBARCADÈRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1511-8 et les articles R.1511-44 à 46

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L.6323-3 sur les maisons de santé ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ARS – DOS n° 18-457 du 7 mars 2018 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin et positionnant la commune de Pantin en Zone d'Intervention Prioritaire ;

Considérant la volonté de la commune de Pantin de maintenir l'offre de soins existante et d'aider à l'installation de nouveaux professionnels de santé libéraux notamment dans le cadre de maisons de santé telles que définies dans l'annexe II de la circulaire EATV 1018866C du 27 juillet 2010 co-signée par les ministres en charge de la Santé, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du territoire ;

Considérant les conditions prévues dans cette annexe pour labelliser une maison de santé : disposer d'une équipe pluri-professionnelle, mettre en œuvre un projet de santé, un projet de formation des jeunes professionnels, proposer des actions de santé publique et organiser la continuité des soins et la coordination pluriprofessionnelle ;

Considérant l'approbation du dispositif d'aide à l'installation de maisons de santé pluri-professionnelles lors du Conseil municipal du 18 avril 2019 (DEL20190418_34) ;

Considérant le souhait des Docteurs Ilhame NAJEM et Paul CANDAU TILH, associés au sein de la Société civile immobilière SCI CANDAUUNAJ (Numéro SIRET 842 263 642 00014) de constituer une maison de santé pluriprofessionnelle au sens de l'article L6323-3 du code de la Santé publique au 7 rue du Débarcadère à Pantin sur des locaux d'une surface de 298 m² m² achetés par la SCI, de les mettre aux normes et d'aménager ces espaces pour y installer à l'automne 2020 une équipe de médecins et de professionnels de santé ;

Considérant la demande d'aide adressée à Monsieur le Maire par le Docteur Ilhame NAJEM pour le compte de la SCI ;

Considérant le soutien apporté à ce projet de Maison de Santé Pluri-professionnelle par l'Agence Régionale de Santé, délégation départementale de Seine Saint Denis ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention entre la commune et la maison de santé pluri-professionnelle du 7 rue du Débarcadère et le versement d'une aide à l'installation de 29 800 euros à la SCI CANDAUUNAJ afin de participer aux travaux ou à l'équipement de la Maison de Santé Pluri-professionnelle « Au Fil de l'Eau » ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs au versement de cette aide à l'installation.

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION 4 CHEM1 ÉVOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de convention ;

Considérant la volonté municipale visant à accompagner le secteur associatif local et à contribuer au développement et à la pérennité des activités associatives et des structures elles-mêmes ;

Considérant le rôle important que l'association 4 Chem1 Évolution joue auprès des jeunes du quartier des Quatre-Chemins, en matière de sociabilisation et de renforcement du lien social ;

Considérant la nécessité de donner un cadre pérenne au partenariat entre la commune de Pantin et 4 Chem1 Évolution ;

Considérant la nécessité de préciser les objectifs et les modalités de ce partenariat ;

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association 4 Chem1 Évolution pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2022 ;

APPROUVE l'octroi au bénéfice de l'association 4 Chem1 Evolution, d'une avance de 50 % sur le montant de la subvention de fonctionnement inscrit dans la convention pour l'année 2020 de 17 000 €, soit 8 500 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

**OBJET : APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE AVANCE AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES
CONVENTIONNÉES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 ;

Considérant la volonté municipale visant à accompagner le secteur associatif local ;

Considérant que les conventions pluri-annuelles signées avec les associations pantinoises prévoient le versement d'une avance à hauteur de 50 % du montant attribué l'année précédente dans l'attente de la réception des pièces comptables ;

APPROUVE le versement des avances suivantes sur les subventions 2020 aux associations culturelles conventionnées.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LOUMA STRAK POUR LE PROJET "MOI AUSSI J'AI ÉTÉ JEUNE MAIS VOUS NE LE VOYEZ PLUS"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association ;

Considérant la volonté municipale de soutenir la vie associative ;

Considérant le projet de cette association d'organisation des rencontres avec des habitants de Pantin afin de récolter leur mémoire sous format vidéo et photo ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. CHRETIEN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 9 600€ à l'association Louma Strak pour le projet « Moi aussi j'ai été jeune mais vous ne le voyez plus » ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA
M. AMIMAR	Conseiller Municipal	d°	Mme AZOUG

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE PANTIN ET L'ASSOCIATION LA CYCLOFFICINE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de convention ;

Considérant la volonté municipale visant à accompagner le secteur associatif local et à contribuer au développement et à la pérennité des activités associatives et des structures elles-mêmes ;

Considérant le rôle important que l'association La Cyclofficine joue en matière d'éducation aux enjeux du développement durable et de renforcement du lien social ;

Considérant la nécessité de donner un cadre pérenne au partenariat entre la commune de Pantin et La Cyclofficine ;

Considérant la nécessité de préciser les objectifs et les modalités de ce partenariat ;

Considérant la nécessité pour cela de conclure une convention pluriannuelle d'objectifs avec la dite association ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme BERLU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association La Cyclofficine pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2022 ;

APPROUVE l'octroi au bénéfice de l'association La Cyclofficine, d'une avance de 50 % sur le montant de la subvention de fonctionnement inscrit dans la convention pour l'année 2020 de 12 000 €, soit 6 000 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ET DE LA CONVENTION SPÉCIFIQUE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE "OLYMPIQUE DE PANTIN"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20181018_39 du 18 octobre 2018, fixant les modalités d'application des conventions cadre et spécifique ;

Vu la délibération n°20191212_39 du 12 décembre 2019 qui attribue à l'Olympique de Pantin une subvention de fonctionnement pour un montant de 90.000 euros pour l'année 2020 ;

Considérant que la pratique d'activités physiques et sportives revêt un caractère d'intérêt général en ce qu'elles agissent tant au plan éducatif qu'au plan sanitaire ou encore sur celui de l'apprentissage de la citoyenneté ;

Considérant que faciliter la pratique de ces activités à chacun-e permet d'œuvrer à la cohésion sociale du territoire ;

Considérant la nécessité de mettre en place une convention cadre et spécifique d'objectifs, afin de clarifier et d'encadrer les liens entre l'Olympique de Pantin et la commune ;

Considérant l'intérêt commun d'engagements réciproques avec les associations sportives du territoire d'une manière générale ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. BADJI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention cadre de partenariat et la convention spécifique d'objectifs avec le club de football de l'Olympique de Pantin, dont les projets sont annexés à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces conventions.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION SPORTIVE DES COMMUNAUX DE PANTIN (ASCP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la convention cadre de partenariat passée entre les clubs sportifs pantinois et la Ville ;

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association ;

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local ;

Considérant qu'il convient de soutenir son action pour l'année 2020 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme GHAZOUANI-ETTIH

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution à l'Association sportive des communaux de Pantin (ASCP) d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 d'un montant de 1 500 € (mille cinq cents euros) ;

AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2141-1 ;

Vu le règlement intérieur du budget participatif de la commune approuvé par le Conseil municipal du 15 février 2018 ;

Considérant la volonté municipale de développer la démocratie participative à Pantin ;

Considérant la volonté municipale d'associer les habitants à la gestion collective de leur ville en formulant des propositions et en priorisant celles qui pourront être mises en œuvre ;

Considérant la volonté municipale de mettre en œuvre les quinze projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif dans l'année 2020 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des projets lauréats de la seconde édition du budget participatif 2019 ;

APPROUVE les modifications du règlement intérieur du budget participatif ;

VALIDE le nouveau règlement du budget participatif de la commune de Pantin.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

N° DEL20200121_19

OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE POUR L'ANNÉE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39 ;

Vu la délibération n°2019.12.23_3 du Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 17 décembre 2019 approuvant le rapport d'activité pour l'année 2018 ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble pour l'année 2018.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

N° DEL20200121_20

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION CIVIGAZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2017.11.23_1 en date du 23 novembre 2017, approuvant l'adoption du Plan Climat Energie territorial (PCAET) de la commune ;

Vu la délibération n° 20180614_49 portant sur l'approbation de la convention avec Croix-Rouge insertion Logiscités dans le cadre de l'action A14 du PCAET portant sur la lutte contre la précarité énergétique et du programme national Eco'RCE ;

Vu le programme national Eco'RCE, visant la lutte contre la précarité énergétique au bénéfice des ménages modestes, validé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour le compte duquel Croix-Rouge insertion – LogisCité est conventionné et intervient à Pantin ;

Vu la plate-forme « Ensemble pour l'énergie » visant également la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire d'Est Ensemble dans le cadre de laquelle Croix-Rouge Insertion Logiscités agit comme animateur de la démarche ;

Considérant l'action A12 du PCAET prévoyant de « sensibiliser les habitants à la maîtrise de l'énergie de leur consommation énergétique » ;

Considérant la nécessité de lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal ;

Considérant le lien entre précarité énergétique et risques accrus en matière de sécurité des installations gaz ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de partenariat contre la commune, Croix-Rouge Insertion-LogisCité et GRDF dans le cadre du projet « CIVIGAZ 2 », jointe en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE CRIT'AIR 1 OU 2, ÉLECTRIQUE OU HYDROGÈNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20190418_10 du conseil municipal du 18 avril 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule propre Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrêté du Maire de Pantin n°2019/442 , en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 pour les subventions d'équipement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APPROUVE le versement d'une subvention de 1000 euros à :

- M. Jean-Marie C.
- Mme Sokhna T.

APPROUVE le versement d'une subvention de 500 euros à :

- Mme Mathilde D.
- M. Antoine K.
- M. Marc P.

AUTORISE M. le Maire aux versements des dites subventions.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	41 M. KERN, M. PERIES, Mme CASTILLOU, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, Mme RABBAA, M. ZANTMAN, Mme KERN, M BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. PERRUSSOT, M. ASSOHOUN, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, M. CLEREMBEAU, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme RAGUENEAU-GRENEAU, Mme SLIMANE, M. MERTENS, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme BEN-NASR, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, M. LEBEAU
CONTRE :	2 Mme AZOUG, M. AMIMAR
ABSTENTIONS :	0

« Certifié exécutoire »
Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20190708_1 du Conseil municipal du 8 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrête du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 au titre des subventions d'équipement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement d'une subvention de 200 euros à :

- M. Cyril T.
- Mme Sonia A.
- M. Michel N.
- Mme Catherine A.
- Mme Jane H.
- M. Johnny B.
- Mme Tchethien T.
- Mme Anne S.
- M. Simon M.
- M. Hong Nam N.
- M. Jean-Baptiste B.
- Mme Karine W.
- Mme Yasmine B.

AUTORISE M. le Maire à procéder aux versements des dites subventions.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture

de la Seine Saint-Denis le

Publié le

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME

Bertrand KERN

Maire de Pantin

Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M. BENNEDJIMA

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

N° DEL20200121_23

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION ET PRISE DE PARTS SOCIALES DANS LA SCIC LA BUTINERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.231-1 à L.231-8 du code de commerce, applicables aux sociétés à capital variable ;

Vu la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération notamment son titre II ter portant statut des SCIC (Société Coopératives d'intérêt Collectif), ainsi que le décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la délibération n°20171123_1 du 23 novembre 2017 approuvant le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) communal ;

Vu les statuts de la Société Coopérative d'intérêt Collectif anonyme à capital variable (SCIC) dénommée « La Butinerie » ;

Vu la convention à intervenir entre la commune et « la Butinerie » ;

Considérant l'action B19 du PCAET visant le « renforcement de l'offre alimentaire biologique en circuit-court sur Pantin » ;

Considérant l'enjeu de favoriser l'accès de tous les Pantinois à une nourriture saine et nutritive dans le cadre d'une agriculture respectueuse des producteurs et de l'environnement ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la prise de participation de la ville de Pantin dans la société coopérative d'intérêt collectif dénommée "La Butinerie" par la souscription de 200 parts de 50 €, soit 10 000 €,

APPROUVE la convention de coopération entre la commune et « La Butinerie »,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention,

DESIGNE Mme Charline NICOLAS en qualité de représentante de la commune au sein de la Société coopérative La Butinerie.

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 15 janvier 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie (Centre administratif), salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. PERIES, M. MONOT, Mme BERLU, M. BRIENT, M. ZANTMAN, Mme KERN, M. BENNEDJIMA, Mme NICOLAS, M. CHRETIEN, Mme BEN KHELIL, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme PLISSON, M. SEGAL-SAUREL, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme NGOSSO, Mme FAOUEL, M. BADJI, Mme SLIMANE, M. BIRBES, M. LOISEAU, Mme ROSENCZWEIG, Mme SALMON, M. WOLF, Mme ZSOTER, Mme JOLLES, M. CARVALHINHO, M. CARRERE, M. AMZIANE, Mme AZOUG, M. LEBEAU, M. AMIMAR

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	2ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme RABBAA	6ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
M. PERRUSSOT	Conseiller Municipal	d°	M. AMSTERDAMER
M. ASSOHOUN	Conseiller Municipal	d°	M. BADJI
M. CLEREMBEAU	Conseiller Municipal	d°	M. LOISEAU
Mme RAGUENEAU- GRENEAU	Conseillère Municipale	d°	Mme SALMON
M. MERTENS	Conseiller Municipal	d°	M. BIRBES
Mme BEN-NASR	Conseillère Municipale	d°	M BENNEDJIMA

Étaient absent(e)s :

M. DARBADIE, M. REY

Secrétaire de séance : M. Bruno CARRERE

N° DEL20200121_24

OBJET : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°1 du Conseil municipal du 30 juin 2017, déléguant au Maire les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des décisions suivantes :

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
13/11/19	Contrat de cession concernant le spectacle "autour de babel" qui se jouera au théâtre du garde-chasse aux lilas	Compagnie A	6 061,40 € TTC	186	En cours
15/11/19	Convention de mise à disposition de la salle jacques brel, du vendredi 15 au samedi 16 novembre 2019 au vue de la réalisation de l'évènement "festirire"	Association pour une vie meilleure	A titre gracieux	187	En cours
18/11/19	REGIE N° 1109 - Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la Direction du Développement Culturel pour la perception du prix des entrées à divers spectacles et du produit de la vente des cartes d'abonnement	/	/	188	En cours
18/11/19	Contrat de cession concernant le spectacle "radio live" qui se jouera au théâtre du fil de l'eau	Festival d'automne à Paris	8 703,75 € TTC	189	27/11/19
20/11/19	Prêt auprès de la banque postale	/	10 000 000,00 €	190	Transmis en Préfecture le 4/12/19
21/11/19	Contrat de cession concernant le spectacle "yooo !!!" qui se jouera à la salle Jacques Brel	Théâtre national de chaillot	389,76€ TTC	191	En cours
22/11/19	Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public, pour un logement de fonction portant le numéro 20 situé au 1 rue Candale (X 149)	Mme Claire L. Professeur des écoles	Redevance mensuelle de 492,00 € TTC	192	Transmis en Préfecture le 4/12/19
22/11/19	Contrat de prestation de service concernant le spectacle "reconstitution:le procès de Bobigny" la master class se déroulera au studio théâtre du crd et à la salle Jacques Brel	Compagnie john corporation	1 200,00 € TTC	193	En cours
26/11/19	Projet KAP'S - Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public, consentie au profit, pour un logement sis 4 rue Racine (A n°136)	Mme Laure-Anne K.	Redevance mensuelle de 266,00 € TTC	194	Transmis en Préfecture le 4/12/19
27/11/19	Contrat de cession concernant le spectacle « Gabilolo et Malolotte et la lettre au père Noël qui se jouera au centre de loisirs la Marine, le 11 décembre 2019	La Compagnie de Dandinère	550,00 € TTC	195	10/12/19
28/11/19	Contrat de cession concernant le spectacle « Gabilolo et Malolotte et la lettre au père Noël qui se jouera au centre de loisirs Liberté, le 23 décembre 2019	La Compagnie de Dandinère	500,00 € TTC	196	En cours
04/12/19	Contrat de cession concernant le film sur support dvd "un Noël de folie" à la maison de quartier mairie ourcq	Société collectivision	152,83 € TTC	197	18/12/19
06/12/19	Avenant n°3 au contrat de cession concernant le spectacle "midi/minuit" les ateliers dans le cadre de la fabrique de curiosités 2020 à la salle jacques brel	Association rhizome	3 546,49 € TTC	198	En cours
09/12/19	Demande de subventions 2020 pour les travaux d'aménagement de voies cyclables et d'apaisement de la circulation	MGP La Région	150 000,00 € 28 050,00 €	199	Transmis en Préfecture le 12/12/19
10/12/19	Demande de subvention pour les travaux de création d'espaces de stationnement pour vélos	MGP La Région	10 350,00 € 17 250,00 €	200	Transmis en Préfecture le 12/12/19
10/12/19	Don d'archives privées par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Seine-Saint-Denis (CAUE 93)	/	Don gratuit	201	En cours
10/12/19	Don de reproduction numériques d'archives privées par Jean-Pierre Rouvellat	/	Don gratuit	202	En cours
10/12/19	Don d'archives privées par Didier Ségal-Saurel	/	Don gratuit	203	En cours
10/12/19	Don de reproduction numériques d'archives privées par Christiane Leroy	/	Don gratuit	204	En cours
13/12/19	Réhabilitation et extension des anciens bains douche en crèche parentale	/	/	205	Transmis en Préfecture le 18/12/19

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
13/12/19	Convention de mise à disposition de la salle jacques brel, du mardi 17 décembre au vendredi 20 décembre 2019, au vu d'un projet de création	Compagnie la Mangrove	A titre gracieux	206	En cours
13/12/19	Convention de prestation concernant les modalités d'intervention de la compagnie du double qui mènera l'atelier "revoir victor" en collège	Compagnie du double	2 500,00€ TTC	207	06/01/20
16/12/19	Contrat de co-production concernant le spectacle « Denis » au Théâtre du fil de l'eau	Compagnie fictions collectives	2 500,00€ TTC	208	En cours
18/12/19	Convention de billetterie et de communication concernant le spectacle "radio live" au théâtre du fil de l'eau	Festival d'automne à paris	Le festival est chargé de l'encaissement des recettes	209	En cours
19/12/19	Aménagement du marché provisoire Magenta dans un entrepôt	/	/	210	Transmis en Préfecture le 30/12/19
18/12/19	Convention relative à la subvention de fonctionnement 2019 pour la BUS	Département	24 250,00 €	211	En cours
20/12/19	Contrat de cession concernant le spectacle "temperaments" qui se jouera la salle jacques brel	Compagnie w spectacle sarl	3 956,25 € TTC	212	En cours

« Certifié exécutoire »

Transmis et reçu en Préfecture
de la Seine Saint-Denis le
Publié le
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

POUR EXTRAIT CONFORME
Bertrand KERN
Maire de Pantin
Conseiller Départemental de Seine-Saint-Denis

La séance est levée à 21h15.

Ont signé les membres présents.